



**Avis de mise à l'enquête publique des zonages d'assainissement concernant les communes :
d'Amfreville La Mi-Voie, Bonsecours, Bois Guillaume, Canteleu, Houpeville, Maromme et Oissel.**

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la CREA, les zonages d'assainissement communaux seront soumis à l'enquête publique durant 31 jours du 14 novembre au 14 décembre 2011. Monsieur Jean-Luc LAINE, désigné par ordonnance du 18 août 2011 du Tribunal Administratif de Rouen assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- ✓ Un dossier sera déposé dans les mairies des communes d'Amfreville La Mi-Voie, Bonsecours, Bois Guillaume, Canteleu, Houpeville, Maromme et Oissel.
- ✓ Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées soit à les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition, soit à les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de la CREA à Rouen.
- ✓ Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur aux dates et horaires suivants :
 - Lundi 14 novembre 2011 de 15h00 à 18h00, en mairie de Bois Guillaume (regroupement avec Houpeville),
 - Jeudi 24 novembre 2011 de 14h00 à 17h00, en mairie de Oissel,
 - Samedi 3 décembre 2011 de 9h00 à 12h00, en mairie de Bonsecours (regroupement avec Amfreville la Mi-Voie),
 - Mercredi 14 décembre 2011 de 14h00 à 17h00, en mairie de Canteleu (regroupement avec Maromme).

Le rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenues à la disposition du public dans les mairies des communes, 1 an après clôture de l'enquête.